



**COMMUNE DE DYO**

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/07/2024

**Présents :** Jérôme DEBARREIX, Michel TREMEAUD, Bernard PLASSON, Marie-Hélène COLIN, Thierry CORNELOUP, Anthony LABROSSE, Christian PACAUD (secrétaire de séance), Mathilde SAVIGNAT

**Excusés :** Joëlle JOCAILLE (Pouvoir à Bernard PLASSON), Claire LAURAS (Pouvoir à Marie-Hélène COLIN), Ophélie NAUDIN (Pouvoir à Michel TREMEAUD)

## ORDRE DU JOUR

### 1- Approbation du Procès-Verbal du 17/05/2024

Le conseil municipal valide le procès verbal du 17/05/2024 à l'unanimité.

### 2 - Travaux de rénovation de l'ancien presbytère

Michel TREMEAUD fait le point sur l'avancé des travaux. Il explique que la commission a refusé un devis de 6200 € pour récupérer les matériaux. Il précise que l'architecte Hans Sontag a confirmé que la commune n'avait rien à y gagner. Michel TREMEAUD poursuit en informant le conseil que le désamiantage a commencé le 10 juillet, que le contrôle visuel des travaux de désamiantage s'est effectué le jeudi 11 juillet et le contrôle de fin de chantier désamiantage le mercredi 17 juillet. Enfin, avec Christian, Anthony, Philippe Devers et l'employé communal, ils ont démonté divers matériels tel que les radiateurs, les tubes cuivre, plafonds, évier, vasque et chauffe-eau afin de réaliser des économies sur le coût total des travaux.

### 3 - Transports Scolaires des collégiens et lycéens

Monsieur le Maire explique qu'il a été contacté par plusieurs parents d'élèves concernant le refus de la Région de transporter leur enfants à la rentrée prochaine. Certains parce qu'ils sont scolarisés dans le privé, d'autres car ils ne vont pas l'établissement de leur secteur. Dans certaines familles, un enfant a été accepté mais pas son frère ou sa sœur. Pour d'autres familles, les enfants sont acceptés si leur parents participent financièrement.

Afin de pouvoir les aider au mieux, il a organisé une réunion à Dyo et invité les maires des communes concernées. Seules les communes de St Germain en Brionnais, St Laurent en Brionnais et Baudemont étaient représentées. A la suite de cette réunion, Monsieur le Maire a accompagné les parents à St Bonnet de Joux pour rencontrer Mme la Députée Josiane Corneloup puis il a mis à disposition la salle des fêtes pour une réunion en présence du Conseiller Régional Gérald Gordat.

A l'heure actuelle, rien ne semble assurer que l'issue sera positive pour les parents.

### 4 - Circulation dans les hameaux

Monsieur le Maire annonce qu'il reçoit beaucoup de remarques concernant la vitesse excessive des automobilistes sur les routes communales. Il propose que le Conseil Municipal étudie le problème même si les possibilités sont minces. Il rappelle notamment que les ralentisseurs types dos d'ânes sont interdits en dehors des panneaux des panneaux d'agglomérations.



## COMMUNE DE DYO

### 5 - Convention aux charges de fonctionnement des écoles publiques

Monsieur le Maire a participé à la réunion organisée par la municipalité de La Clayette afin de déterminer la participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques. Le montant de la participation financière annuelle, basé sur l'année scolaire, par enfant, est fixé pour la durée de la convention à : Six cent cinquante (650) euros pour les communes de résidence disposant d'une école publique sur leur territoire ou étant membres d'un Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) et Huit cent cinquante (850) euros pour les communes de résidence ne disposant d'aucune école sur leur territoire et n'étant pas membre d'un Regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Cette somme ne comprend pas les dépenses afférentes à la restauration scolaire, aux services périscolaires, aux classes transplantées ainsi que les autres dépenses facultatives. Tout dégagement de caractère social appartient à la commune de résidence.

Le Conseil Municipal approuve la convention à l'unanimité.

### 6 - PLUI

Monsieur le Maire fait un point sur le PLUI qui a été voté dernièrement en conseil communautaire. Il explique les raisons qui l'ont poussé à voter contre ce projet et regrette que plusieurs élus aient retournés leur veste sous la pression.

Lors du prochain Conseil Municipal, la municipalité devra se positionner sur le sujet. Malheureusement, un vote contre le PLUI ne fera que retarder la mise en place de celui-ci. L'Etat pouvant passer en force au final.

### 7 - Conseil des Maires et Conseil Communautaire

Monsieur le Maire fait le point sur les derniers Conseils des Maires et Conseils Communautaires auxquelles il a participé et informe le Conseil sur les principaux points débattus.

Il annonce aussi avoir participé à la dernière réunion de la commission des équipements sportifs durant laquelle les travaux de la piscine de La Clayette ont été évoqués. Ils devraient s'élever à 3 000 000 € et se dérouler durant l'automne et l'hiver 2025 et le printemps 2026. Ainsi, il n'y aurait pas de fermeture durant l'été.

La profondeur du bassin sportif serait réduite à 1m80, le toboggan actuel serait supprimé et remplacé par un pentagliss comprenant 3 pistes de 20 mètres ou par un nouveau toboggan de 40 mètres. Dans le projet présenté la pataugeoire serait remplacé par un splashpad.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### 8- Informations et questions diverses.

Michel TREMEAUD informe le conseil que Mr Charles DAUVERGNE a cédé gratuitement sa concession au cimetière achetée le 1er juin 2012 à côté de son caveau 4 places. Celle-ci a déjà été revendue.

Bernard PLASSON explique que les « cédez le passage » des carrefour de la route « En Marteau » ont été repeint par l'employé communal et le premier adjoint.

Michel TREMEAUD annonce avoir été contacté par Brigitte LANGROGNET au sujet d'un problème d'évacuation des eaux de pluie et du débordement d'un crot.

Monsieur le Maire est intervenu à 1h du matin pour limiter le bruit d'un anniversaire dans l'ancienne cantine. Il rappelle qu'il avait été décidé que la musique devait être interdite dans cette salle pour ne pas créer de problème avec les riverains.

Michel TREMEAUD a participé à une réunion le 13 Juillet à Saint Symphorien concernant la création d'une BD sur Brionnais Sud Bourgogne. La prochaine réunion se déroulera à Dyo le 14 septembre de 10h à 12h.

Monsieur le Maire fait le point sur la journée du 24 août qui commencera à 16h00 par une cérémonie du souvenir au monument aux morts en mémoire de Claude Jean Marie Deschamps et Jean Marius Boursot décédés le 22 août 1944 dans l'attaque du train blindé de Paray le Monial.



## COMMUNE DE DYO

Ensuite, le studio Godard prendra à 17h00 une photo de groupe de tous les habitants de la commune puis la parole sera donnée à Pascal Baligand et Guy Bordes pour honorer l'ancien employé aujourd'hui retraité et le nouveau cantonnier. Le vin d'honneur clôturera la journée.

*Fin à 21h15*

### **Mairie**

**21 rue de l'église**

**71800 Dyo**

**Tel : 03.85.70.60.29**

**Mail : mairiededyo@orange.fr**

**www.communededyo.fr**

